



**COMMUNIQUE PORTANT IDENTIFICATION
DES USINES DE CONDITIONNEMENT, DES MAGASINS DE STOCKAGE ET DES SITES D'EMPOTAGE
CAMPAGNE 2022-2023**

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exploitant d'usines de conditionnement, de magasins de stockage et de sites d'empotage de café et/ou de cacao au titre de la campagne 2022-2023, à déposer leurs dossiers de demande d'identification à son siège, **sis à Abidjan-Plateau, Immeuble « CAISTAB »**.

La liste des pièces à fournir est disponible aux portes **17.01** et **17.14** du **17^{ème}** étage de l'Immeuble «**CAISTAB**» et sur le site internet : www.conseilcafe cacao.ci.

Les dossiers sont reçus au **16^{ème}** étage porte **16.13** et au **17^{ème}** étage porte **17.10**, du lundi au vendredi, de **8h à 12h** et de **14h à 16h**, du **mercredi 15 juin 2022 au vendredi 12 août 2022**, délai de rigueur.

Seuls les dossiers reliés et comportant toutes les pièces requises seront réceptionnés.

Les frais de dossier sont fixés à cent mille cent (100 100) francs CFA par installation (par usine de conditionnement, par magasin de stockage et par site d'empotage) payables sur le compte **n°01001 120073163003 19** ouvert à cet effet dans les livres d'ECOObANK.

Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement des frais de dossier.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :
Tél. : (225) 27 20 20 27 19/27 20 20 29 55 /27 20 20 2928.

La Direction Générale